

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 janvier 2024
Délibération n°6

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le douze janvier s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard -
HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard -
COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi – PRAT Christelle
– GIRAUD Matthieu

Absents : VERNET Laurent (excusé) - ALDEBERT Gérard

Procurations : ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi -
MOSSO Véronique à COQUILLAT Catherine

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA « REGIE DES REMONTEES
MECANIQUES ET DU DOMAINE SKIABLE DE PELVOUX-VALLOUISE »**

Madame le maire expose que les dispositions des statuts de la Régie des Remontées
Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise, portant sur la nature et le champ
des délégations accordées par l'ordonnateur au directeur de la régie, nécessitent d'être
précisées (article 11 / Représentation légale de la régie : l'ordonnateur).

Madame le maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur ces statuts modifiés,
annexés à la présente et dont elle fait lecture.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-2 et
suivants et R. 2221-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-249-1 du 5 septembre 2016, portant création de la commune
nouvelle de Vallouise-Pelvoux à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu les délibérations n°1 du 28 mai 2021 et n°4 du 21 septembre 2023 ;

Vu les statuts de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-
Vallouise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** la modification des statuts de la Régie des Remontées Mécaniques et du
domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ;
- **Approuve** les statuts de cette régie, tels qu'annexés à la présente ;
- **Charge** madame le Maire ou toute personne habilitée par elle d'accomplir toutes les
formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Envoyé en préfecture le 19/01/2024

Reçu en préfecture le 19/01/2024

Publié le 19/01/2024

ID : 005-200064657-20240118-DCM180124_6-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

Le maire
Gaëlle MOREAU

La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales